

POLITIQUE GÉNÉRALE

Basée sur le principe d'une gestion durable des déchets, la politique du SYTRAD prend en compte l'ensemble des préconisations adoptées par l'Union Européenne dans la directive déchets et reprises ensuite dans le Grenelle de l'Environnement.

Elle se décline en quatre principaux objectifs :

- > contribuer à la réduction des déchets,
- > développer le tri et le recyclage,
- > valoriser au maximum les ordures ménagères résiduelles,
- > maîtriser les impacts sur l'environnement.

Pour atteindre ses objectifs, le syndicat s'est investi dans des projets ambitieux : l'agrandissement et la modernisation de son centre de tri et la construction de trois centres de valorisation organique.

Dès lors, le SYTRAD a la capacité de valoriser près de 80 % de son gisement contre 20 % avant la mise en œuvre de sa politique.



« La qualité, au coeur de notre politique »

Soucieux de la bonne gestion de son service et de ses équipements, le SYTRAD s'est engagé dans une démarche de qualité et d'amélioration continue de son organisation qui lui a permis d'obtenir la triple certification :

> ISO 9001 (qualité) pour l'ensemble de son activité ;

> ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (hygiène et sécurité au travail) pour l'ensemble de ses installations de traitement.



17 structures intercommunales unies pour le traitement et la valorisation des déchets

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes

Communauté de Communes Barrès-Coiron

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme

Communauté de Communes du Diois

Communauté de Communes le Pays du Royans

Communauté de Communes du Pays de l'Hebasse

Hermitage - Tourmonais Communauté de Communes

Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien

Communauté de Communes de la Raye

Communauté de Communes Rhône-Crussol

Communauté de Communes du Val d'Ay

Communauté de Communes du Val de Drôme

Communauté de Communes du Vercors

SICTOMSED

SIRCTOM

SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche - Drôme

7 rue Louis Armand - ZI La Motte - 26800 Portes-lès-Valence

Tél : 04 75 57 80 00 - contact@sytrad.fr

Retrouvez plus d'informations sur www.sytrad.fr

Conception et réalisation : Service communication du SYTRAD - Crédits photos : SYTRAD / Olivier SMITS - Impairme : Despesse - Juin 2015

Trier - Traiter - Valoriser
SYTRAD

Syndicat de traitement des déchets
Ardèche - Drôme

Une gestion durable des déchets,
à l'échelle d'un territoire !



QUI SOMMES-NOUS ?

«Une mission de service public»

Etablissement public fondé en 1992, le SYTRAD regroupe **17 intercommunalités** du nord et du centre de la Drôme et de l'Ardèche, soit 352 communes et 540 000 habitants. Il est au service de près de **70 % de la population drômoise** et de **50 % de la population ardéchoise**.

Le SYTRAD a pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés par ses collectivités membres*. La mutualisation des moyens et des investissements permet ainsi une optimisation des coûts du service mais également la réalisation d'équipements performants.

«La maîtrise d'un important gisement»

Le SYTRAD dispose de l'ensemble des installations nécessaires pour traiter et valoriser localement la totalité du gisement dont il a la charge, soit **160 000 tonnes** de déchets ménagers et assimilés par an.

Ses **5 équipements** lui garantissent une autonomie de moyen pour trier les déchets recyclables issus des collectes sélectives, valoriser au maximum les ordures ménagères résiduelles et n'enfouir à terme que les déchets non valorisables ou déchets ultimes.

«L'information auprès des usagers»

Le SYTRAD assure également un rôle d'information auprès des habitants de son territoire. Pour ce faire, il développe divers outils de communication et d'échange : site internet, campagnes d'information, animations scolaires, journées portes ouvertes et visites de site. De plus, il accompagne ses collectivités membres dans leurs propres actions de sensibilisation.



« Des élus au cœur de l'organisation »

49 élus

représentant les collectivités membres, définissent la politique du syndicat, décident des investissements et des modalités de service

19 agents

publics administratifs et techniques en poste au SYTRAD

70 employés

dans ses centres exploités par des sociétés privées

30 millions

de budget annuel

* La gestion des déchetteries et des différentes collectes ne relèvent pas de la compétence du SYTRAD mais de celle de ses collectivités membres.

UN TERRITOIRE ÉQUIPÉ pour trier, traiter et valoriser les déchets

3 CENTRES DE VALORISATION ORGANIQUE

Déchets traités : les ordures ménagères résiduelles

Mission : séparer les différents déchets de la poubelle d'ordures ménagères et isoler les déchets biodégradables pour produire du compost normé sur site. Parallèlement, récupérer les métaux recyclables et les déchets combustibles en vue d'une valorisation matière et énergétique dans des unités spécialisées.



Site de Saint Barthélemy de Vals :

Ouverture : novembre 2009

Capacité : 40 000 tonnes par an

Zone desservie : les collectivités du nord-ouest du territoire du SYTRAD, soit **103 communes** et environ **152 000 habitants**.

Exploitation sous contrat

Effectif : 10 personnes



Site d'Étoile sur Rhône :

Ouverture : avril 2013

Capacité : 80 000 tonnes par an

Collectivités desservies : les collectivités du sud du territoire du SYTRAD, soit **195 communes** et environ **290 000 habitants**.

Exploitation sous contrat

Effectif : Environ 20 personnes



Site de Beauregard-Baret :

Ouverture : avril 2010

Capacité : 30 000 tonnes par an

Zone desservie : les collectivités du nord-est du territoire du SYTRAD, soit **54 communes** et environ **98 000 habitants**.

Exploitation sous contrat

Effectif : 9 personnes

1 CENTRE DE TRI

Déchets traités : les matériaux recyclables (papiers / cartons et plastiques / métaux / briques alimentaires) issus des collectes sélectives ainsi que les cartons de déchetteries

Mission : séparer et conditionner les matériaux en vue d'une valorisation matière dans des usines de recyclage

Ouverture : mai 1999, agrandissement et modernisation en 2010

Capacité : 40 000 tonnes / an

Collectivités desservies : les 17 collectivités membres du SYTRAD

Exploitation sous contrat

Effectif : 31 personnes dont 8 salariés issus d'une entreprise adaptée



Site de Portes-lès-Valence

1 INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX



Site de Saint-Sorlin-en-Valloire :

Déchets traités : les déchets non valorisables issus des centres de valorisation ainsi que les encombrants et l'amiante lié de certaines déchetteries.

Mission : enfouir les déchets non valorisables

Ouverture : 1979, extension en 2009

Capacité : 30 000 tonnes / an

Exploitation : en régie

Collectivités desservies : les 17 collectivités membres du SYTRAD

Effectif : 3 personnes

